

prime de vie chère. Je voudrais que les anciens combattants des diverses provinces reçoivent le même montant que les vieillards pensionnés de ces provinces. Il faudra sans doute une longue préparation pour en arriver là, mais en réalité c'est la véritable raison pour laquelle je préfère vaincre ces difficultés petit à petit, au cours de ces deux années, au lieu de prévoir un relèvement général qui vaudrait pour toutes les provinces situées à l'est de la Saskatchewan et porterait l'allocation des anciens combattants sexagénaires à dix dollars de plus que la pension de vieillesse versée à partir de 70 ans jusqu'au décès.

M. Green: C'est une mesure provisoire, en attendant un changement. On voudra bien me permettre de dire un mot de l'autre point que j'ai soulevé. Si un ancien combattant non-pensionné touche l'allocation aux anciens combattants de \$40.41 et un revenu de \$10 en plus de son allocation, il peut obtenir de l'aide de ce fonds. Cependant, l'ancien combattant qui reçoit une petite pension, et un revenu de \$10 en plus de sa pension, ne peut obtenir aucun secours. Ce règlement est rédigé de manière à ne pas s'appliquer équitablement dans tous les cas. Je crois qu'on devrait en modifier la rédaction au lieu de tenir compte du fait que l'intéressé reçoit une allocation de \$40.41. On devrait établir une autre norme.

L'hon. M. Gregg: J'étudierai la question avec plaisir, monsieur le président, et j'en ferai faire un nouvel examen par l'avocat du ministère, qui a consacré beaucoup de temps à cette question du fonds de secours.

M. Knowles: J'ai entendu le ministre indiquer la proportion des bénéficiaires d'allocations, dans une province, qui ont reçu un supplément de \$50. Au cours de la discussion, a-t-il indiqué la proportion à l'égard des autres provinces, et s'il ne l'a pas fait, pourrait-il le faire maintenant?

L'hon. M. Gregg: J'ai ces renseignements à mon bureau, mais pas ici. Je me souviens du montant versé en Colombie-Britannique, parce qu'on m'a souvent dit à la Chambre que l'allocation aux anciens combattants y était beaucoup moins élevée que la pension de vieillesse.

M. Green: C'est vrai.

L'hon. M. Gregg: On me permettra de répondre que 76 p. 100 des allocataires qui en Colombie-Britannique ont demandé de l'aide en ont reçu. Quant aux titulaires de pension de vieillesse en Colombie-Britannique, 74.2 p. 100 touchent le supplément de \$10 par

mois, s'ils ont habité la Colombie-Britannique pendant trois ans. On considère ce supplément comme un boni de vie chère.

M. Harkness: Cela m'amène à poser une question. En ce qui concerne Calgary, le chiffre mentionné par le ministre s'établit à environ \$40 par année; on a accordé ce montant à 319 personnes qui ont demandé de l'aide aux termes de ce poste. Il dit maintenant qu'en Colombie-Britannique 75 p. 100 des bénéficiaires d'allocations aux anciens combattants touchent le même montant que les vieillards pensionnés. Le niveau de la pension de vieillesse en Alberta est plus élevé qu'en Colombie-Britannique; c'est le plus élevé au Canada. Apparemment, l'ex-militaire de l'Alberta n'a reçu en moyenne qu'une augmentation de \$40 par année, de sorte qu'il est loin d'être sur le même pied que le vieillard pensionné.

L'hon. M. Gregg: Je n'ai pas dit que 70 p. 100 des candidats aux allocations d'anciens combattants ont vu leurs pensions portées à \$50. J'ai dit qu'on s'était occupé d'eux. A mon sens, même si l'on prend la moyenne établie pour Calgary, il a été plutôt surprenant de constater combien de misères ont soulagées ces montants de \$25, \$30, \$40 ou \$50. Ils ont été d'un grand secours en bien des cas.

M. Harkness: Cependant, le point que j'ai soulevé reste toujours sans réponse. Comment se fait-il qu'en Alberta 75 p. 100 des pensions n'aient pas été portées au niveau des pensions de vieillesse comme en Colombie-Britannique?

L'hon. M. Gregg: Je n'ai jamais laissé entendre pareille chose, monsieur le président. Je pourrais aussi demander, si je voulais, pourquoi on n'a pas dépensé davantage par tête au Nouveau-Brunswick ou au bénéfice de nos amis de Terre-Neuve. On y est plus économe.

M. Knowles: Puis-je poser une question au ministre au sujet du montant supplémentaire versé en Colombie-Britannique? Il dit que 75 p. 100 des bénéficiaires de l'allocation d'aide aux anciens combattants ont reçu des paiements comptant de \$40 ou de \$50 pour les remettre à flot. Ces paiements de \$40 ou de \$50 étaient-ils d'un caractère passager, ou plus ou moins permanent?

L'hon. M. Gregg: Certains seront effectués par versements mensuels de \$10, dans le cas d'un célibataire, et de \$15, dans le cas d'un homme marié. D'autres seront des versements comptant, et d'autres enfin consisteront en de petites sommes destinées à permettre aux anciens combattants de se tirer d'un